



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 16480

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les mesures qu'il compte prendre pour que les heures prévues pour l'instruction civique dans les programmes scolaires soient réellement consacrées à cette matière. En cette période de commémoration du bicentenaire, il serait en effet opportun que les futurs citoyens connaissent les institutions publiques de notre pays et soient sensibilisés à leur importance.

Texte de la réponse

Reponse. - L'éducation civique a pour objectif de développer chez l'élève le sens de l'intérêt général, le respect de la loi, l'attachement aux valeurs de la République. Pour cela, l'élève doit être éclairé, c'est-à-dire instruit des droits et devoirs que le citoyen exerce pleinement à sa majorité (programmes et instructions des collèges 1985). C'est pourquoi dans les collèges, l'éducation civique constitue désormais une discipline à part entière disposant d'un horaire propre et d'un programme spécifique. Les horaires de l'éducation civique ont donc été modifiés - par arrêtés du 20 juin 1985 - afin de lui attribuer un horaire hebdomadaire d'une heure dans les classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième. Quant au programme propre à cette discipline, il a été fixé par l'arrêté du 14 novembre 1985 relatif aux programmes des classes des collèges. Ces dispositions sont entrées en vigueur en sixième à la rentrée 1986, en cinquième à la rentrée 1987, en quatrième à la rentrée 1988 et en troisième à la rentrée 1989. Les objectifs assignés à cet enseignement intègrent en conséquence les préoccupations de l'intervenant. C'est ainsi qu'en sixième le programme porte sur la vie démocratique dans la commune et en cinquième sur le département et la région. En quatrième il comporte l'étude la conquête des libertés et de leur exercice dans la France d'aujourd'hui, et en troisième de « la France, Etat républicain ».

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16480

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3351